

Zeitschrift: Ski : Jahrbuch des Schweizerischen Ski-Verbandes = Annuaire de l'Association Suisse des Clubs de Ski

Herausgeber: Schweizerischer Ski-Verband

Band: 16 (1921)

Rubrik: Rapport annuel du C.C. de l'A.S.C.S. pour 1920/21

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport annuel du C. C. de l'A. S. C. S. pour 1920/1921.

Nommé par l'Assemblée générale tenue le 30 octobre 1920 à Berne, le nouveau C. C. de l'A. S. C. S. — composé de 5 membres désormais, en vertu d'une révision partielle des statuts — exprime sa gratitude au C. C. sortant de charge pour la servabilité avec laquelle il a bien voulu, lors de la transmission des pouvoirs, lui prêter le concours de sa longue expérience

Si M. de Graffenried regrettait l'an passé que trop peu de clubs se fassent représenter à l'Assemblée des délégués, en formulant à notre tour le même regret, nous voudrions prier les clubs, s'ils tiennent à la prospérité de l'Association suisse, de participer mieux qu'ils ne le font à sa vie et de ne pas assister indifférents aux manifestations où celle-ci s'épanouit. Cette indifférence est une conséquence de la guerre et, plus que d'autres, l'Association suisse nous paraît en être victime. Les relations internationales n'existent plus et, ce qui est plus grave, les relations intercantonales sont affaiblies. A trop de clubs aussi les buts proposés par nos statuts semblent atteints, les sacrifices qu'une activité élargie pourraient coûter à l'A. S. C. S. les effraient; deux tendances très nettes et qu'il s'agit de concilier les divisent; les uns en effet estiment que l'Association a suffisamment développé le sport pur et que les travaux de touristique méritent seuls ses préoccupations, d'autres par contre pensent que la touristique n'offre qu'un intérêt régional tandis que le sport pur est un besoin général. A notre avis, touristique et sport pur veulent une sollicitude égale et, faisant la revue des faits de cet exercice, le C. C. exposera comme il conçoit sa tâche dans ses deux domaines.

Courues à Adelboden les 29 et 30 janvier, nos courses ont eu la faveur d'un temps splendide et le succès que leur devaient et une organisation parfaite et le grand travail fourni par M. Spori et le Comité qui l'a secondé. M. Hans Eidenbenz, de St.-Moritz, y fut proclamé champion suisse de ski pour 1921. Quelle que soit néanmoins la réussite de ces courses, et bien que des rapports amicaux entre l'A. S. C. S. et le C. A. S., représenté par M. le Prof. Tschopp, MM. Hässig et Jenni, s'y soient définitivement établis, le C. C. estime que les Courses nationales suisses de ski ne sont pas encore la fête populaire qu'elles devraient être. Leur rôle n'est pas uniquement de consacrer et de récompenser les résultats individuels de nos coureurs, mais de propager, par l'exemple de ceux-ci, la technique sûre et élégante et le culte du ski. Nos Courses nationales réunissent des coureurs, mais un nombre insuffisant de spectateurs intéressés à la diffusion du beau sport.

Les Concours des fédérations régionales jouissent d'une faveur qui ne cessera de croître et qui centralise heureusement des efforts jadis trop dispersés. Ils devraient avoir pour une de leurs buts avoués la sélection des coureurs à déléguer aux Courses nationales et devenir l'occasion de rapports plus fréquents entre le C. C. et les clubs de l'A. S. C. S., car si nous avons déploré que les clubs ne participent pas assez à la vie de l'A. S. C. S. nous regrettons que l'A. S. C. S. ne puisse pas participer davantage à celle des clubs.

Le délégué du C. C. à la Conférence consultative des sports d'hiver, réunie le 26 mai à Lausanne, à l'occasion du Congrès olympique,

pique, a pu constater de la part des représentants de divers pays un désir analogue de rapprochement et de reprise des travaux communs abandonnés durant la guerre. Le sujet traité à cette conférence fera l'objet d'une communication à la prochaine Assemblée des délégués, nous n'en parlerions pas ici si les Norvégiens peu disposés à créer une olympiade d'hiver n'approuvaient par contre la réunion d'un Congrès de ski: les résolutions prises au Congrès de Berne, en 1913, sont méconnues, la guerre en a suspendu les effets, d'ailleurs des nationalités nouvelles ont acquis le droit de siéger aux Congrès internationaux et le règlement international des courses, pour conserver sa valeur, doit être revu.

Les accidents de ski survenus, cette année, en haute montagne nous rappellent que malheureusement la section de Davos du C. A. S. n'a pas pu donner le cours guides-skieurs qu'elle avait projeté de faire en mars sous la direction du C. A. S. et avec la collaboration de l'A. S. C. S. représentée par son ancien président M. Emile Frei, ingénieur. Cette urgente question sera au nombre de celles qui seront traitées dans la séance que les C. C. du C. A. S. et de l'A. S. C. S. auront prochainement selon les décisions prises par l'Assemblée des délégués, à Berne, et par les Commissions réunies, à Adelboden. Si cette réunion n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour, c'est que l'enquête conduite par le C. C. au sujet des cabanes n'est pas terminée: la majorité des clubs y a répondu avec un empressement que nous nous plaisons à reconnaître, quelques uns, cependant, en dépit de notre insistance ont mis notre patience à l'épreuve sans la décourager. Les réponses que nous avons reçues nous permettent les conclusions provisoires suivantes: Sur 6421 membres de l'A. S. C. S. dont 650 dames, 2786 font partie du C. A. S. donc la moitié environ. 40 clubs utilisent 61 cabanes, 13 en propriété, 48 en location. Sur les 13 cabanes que possèdent des clubs, 9 sont ouvertes, 4 fermées, l'une de ces 4 serait ouverte en cas de reciprocité; sur les 48 qu'ils louent, 17 sont ouvertes, 31 fermées — 7 par contrat — 8 de ces 31 cabanes seraient ouvertes en cas de reciprocité.

44 clubs avec 228 suffrages sont favorables à l'érection éventuelle d'une cabane, 26 clubs avec 128 suffrages y sont défavorables, 19 clubs avec 90 suffrages s'abstiennent.

Les clubs dont les cabanes sont privées y reçoivent néanmoins des invités et beaucoup accepteraient, occasionnellement et avec plaisir, d'y hospitaliser un club de l'A. S. C. S. ou des membres isolés qui en feraient la demande. Dans la plupart des cas les raisons qui motivent la fermeture des cabanes paraissent valables, de sorte que pour le moment il nous semble inopportun de vouloir demander aux clubs d'autres concessions que celle-ci: Les clubs et les membres de l'A. S. C. S. — éventuellement les membres du C. A. S. — sont au bénéfice d'une situation privilégiée dans les cabanes ouvertes appartenant à des clubs ou louées par des clubs de l'A. S. C. S. Toute réglementation prématurée serait de nature à compliquer plutôt qu'à simplifier la question des cabanes.

Le Ski-Club de Zurich, qui prépare l'édition d'un guide de ski en Valais en collaboration avec le Club alpin académique de Zurich, a demandé à l'A. S. C. S. de prendre à sa charge ou en partie à sa charge cette publication. Il eût été agréable de pouvoir promettre au Ski-Club de Zurich, le concours de l'A. S. C. S., mais d'une part le C. C. n'en a pas la compétence et d'autre part ne pourrait recommander, dans les circonstances actuelles, à l'Assemblée générale de prendre en considération une requête de cet ordre.

L'A. S. C. S. a distribué au cours de l'hiver 362 paires de skis; le C. C. est en pourparlers pour renouveler le contrat passé entre l'A. S. C. S. et les fabricants et marchands de skis. Dans cette répartition de skis, le C. C. s'est vu très heureusement secondé par MM. Kollbrunner et Björnstad, il leur en exprime sa profonde reconnaissance et sollicite déjà pour l'exercice prochain la générosité de tous les clubs et de tous les membres de l'A. S. C. S.

Le C. C. a reçu pour le premier juin 1921 la démission, comme président et comme membre de la délégation militaire, du commandant de la 6^e division, M. le Colonel Bridler. Les services éminents que M. le Colonel Bridler a rendus à l'A. S. C. S. au cours d'une activité de cinq ans nous font d'autant plus regretter ceux qu'il aurait pu lui rendre encore et nous lui réitérons le témoignage de gratitude que nous l'avons prié de vouloir agréer au nom de l'A. S. C. S.

Le C. C. a reçu dans l'A. S. C. S. le Groupe de ski de la section de Jaman du C. A. S. à Vevey, fort de 11 membres; le Ski-Club Château d'Oex s'est dissout; le Ski-Club Bachtel formera désormais une section de ski du C. A. S. et demeure affilié à l'A. S. C. S.; le Ski-Club Wassen-Gurtnellen a pris le nom de Ski-Club Wassen et le Nouveau Ski-Club de Genève celui de Ski-Club de Genève.

En reprenant la direction de l'A. S. C. S. le C. C. a constaté que la situation financière de l'A. S. C. S. était moins brillante que ne le faisaient supposer les comptes, que la somme mise en réserve pour le payement de l'Annuaire ne suffisait pas, que l'exercice bouclait par un déficit et que l'exercice en cours, selon le budget établi par le Caissier central, bouclerait par un nouveau déficit. Examinée à la séance des Commissions réunies, cette situation financière a donné lieu à un échange de vues dont le C. C. a tenu compte. Celui-ci, néanmoins demeure persuadé que son activité ne sera qu'administrative aussi longtemps qu'une cotisation centrale trop modique — quoique lourde à bien des clubs — ne lui permettra ni les subventions aux travaux de touristique entrepris par les clubs, ni les déplacements — auxquels il ne tient que dans l'intérêt vital de l'A. S. C. S. — faits dans le but de rendre les clubs solidaires les uns des autres et plus fervent leur amour pour l'Association. Il est à craindre que, si la cotisation centrale demeure ce qu'elle est, des économies privent nos publications de la valeur qu'elles ont prise et de la réputation qu'elles se sont acquise. Nous prions les clubs de porter sur ce point toute leur attention, l'avenir de l'A. S. C. S. dépend de l'esprit de sacrifice qui les animera.

La Chaux-de-Fonds, le 10 juillet 1921.

Au nom du C. C. de l'A. S. C. S.

Le président:

W. Hirschy.